



CONSULTATION PUBLIQUE

Programme particulier d'urbanisme (PPU) – VIEUX-LÉVIS



28 février 2017



Accompagnés par :



AnneCarrier architecture.

1. Processus d'élaboration du PPU
2. Contenu du PPU



PROCESSUS D'ÉLABORATION

MISE EN CONTEXTE

15 avril 2015

- La Ville de Lévis initie l'élaboration de 5 programmes particuliers d'urbanisme (PPU) dans 5 secteurs traditionnels:
 - Vieux-Lévis
 - Vieux-Saint-Romuald
 - Village Saint-Nicolas
 - Vieux-Charny
 - Vieux-Lauzon

COMITÉ DE PILOTAGE

- Pour mener à terme la réalisation des 5 PPU, des comités de pilotage ont été créés afin d'assurer le suivi des travaux dans chacun des quartiers;
- Composition du comité de pilotage du PPU du Vieux-Lévis :
 - M. Pierre Lainesse, conseiller municipal
 - M. Jean-François Jourdain, direction de l'urbanisme
 - M. Alain Carpentier, direction du développement économique et de la promotion
 - M. Yvan Côté, représentant de la CDVL
 - M. Christian Labbé, directeur général de la CDVL
 - Anne Carrier Architecture, consultants

1. (PRÉ) CONSULTATION PUBLIQUE

10 juin 2015

FAITS SAILLANTS

- Quelque 250 participants;
- 27 interventions séance tenante;
- 60 mémoires et commentaires déposés par les citoyen(ne)s ou organismes du milieu.

2. (PRÉ) CONSULTATION SUR INVITATION

juillet à août 2015

FAITS SAILLANTS

- 9 institutions, organismes ou partenaires privés du milieu rencontrés par la Corporation de développement du Vieux-Lévis en juillet et août 2015;
- 19 organismes, institutions et groupes de propriétaires privés concernés par le développement du Vieux-Lévis rencontrés lors de la séance sur invitation du 2 septembre 2015.

3. RAPPORT SYNTHÈSE DES (PRÉ) CONSULTATIONS

21 octobre 2015

FAITS SAILLANTS

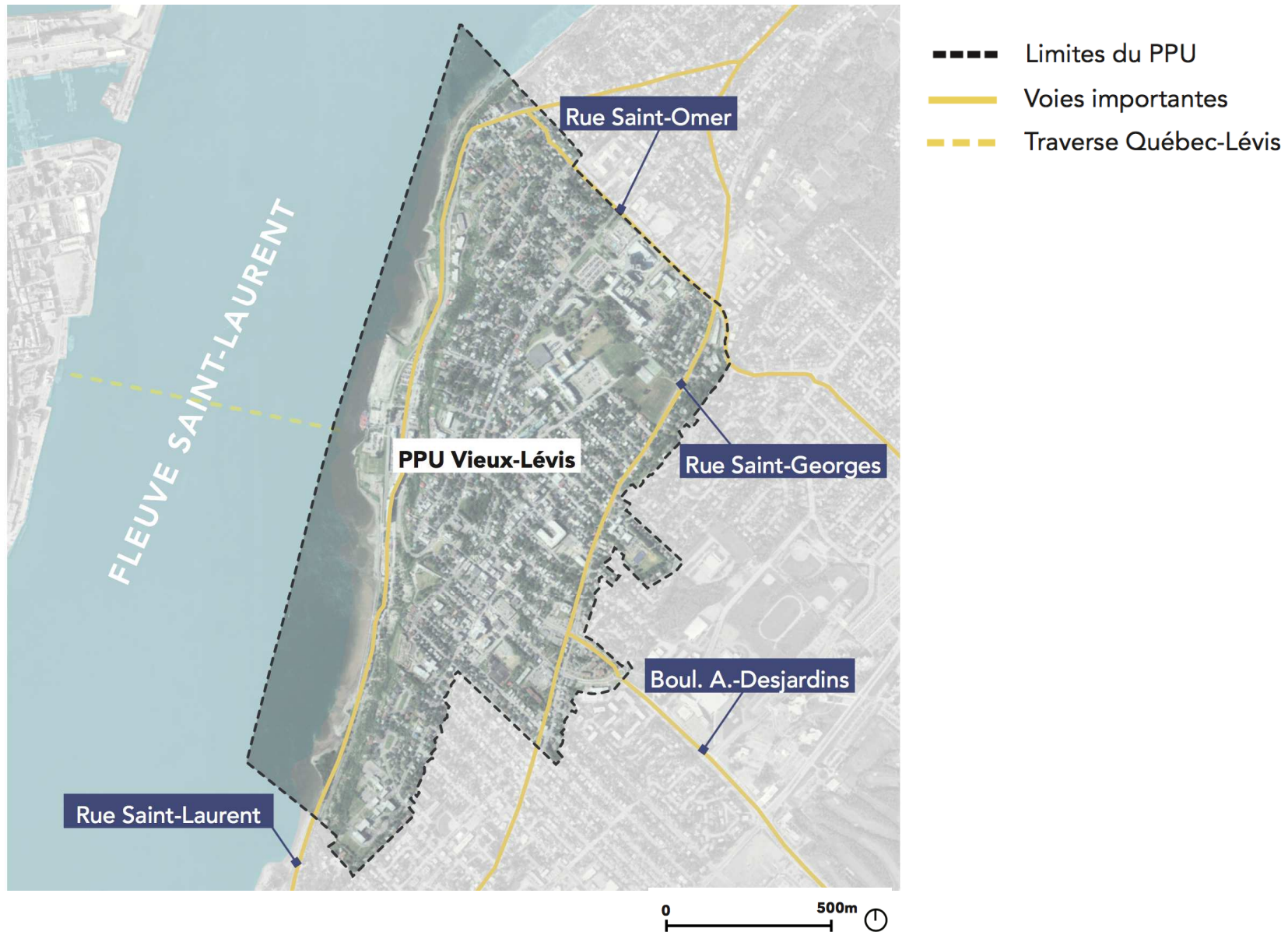
- Disponible en ligne au www.ville.levis.qc.ca/ppu depuis octobre 2015.

4. ÉLABORATION DU PPU

4.1 ANALYSE DU TERRITOIRE *Document de travail pour l'élaboration du PPU*

Dépôt 4 février 2016

- Document de travail en prévision du PPU qui dresse un portrait actuel du Vieux-Lévis et qui identifie les principaux enjeux qui touchent le territoire visé par le PPU.



4. ÉLABORATION DU PPU

4.2 ENJEUX STRATÉGIQUES

9 février 2016

- Présentation de la vision, du concept d'organisation spatiale et des orientations et objectifs d'aménagement.

4. ÉLABORATION DU PPU

4.2 PPU – VERSION PRÉLIMINAIRE

Mars 2016 à janvier 2017

Validation du document par :

- Le comité de pilotage
- La commission consultative en aménagement et urbanisme (CCUA)
- Le conseil municipal

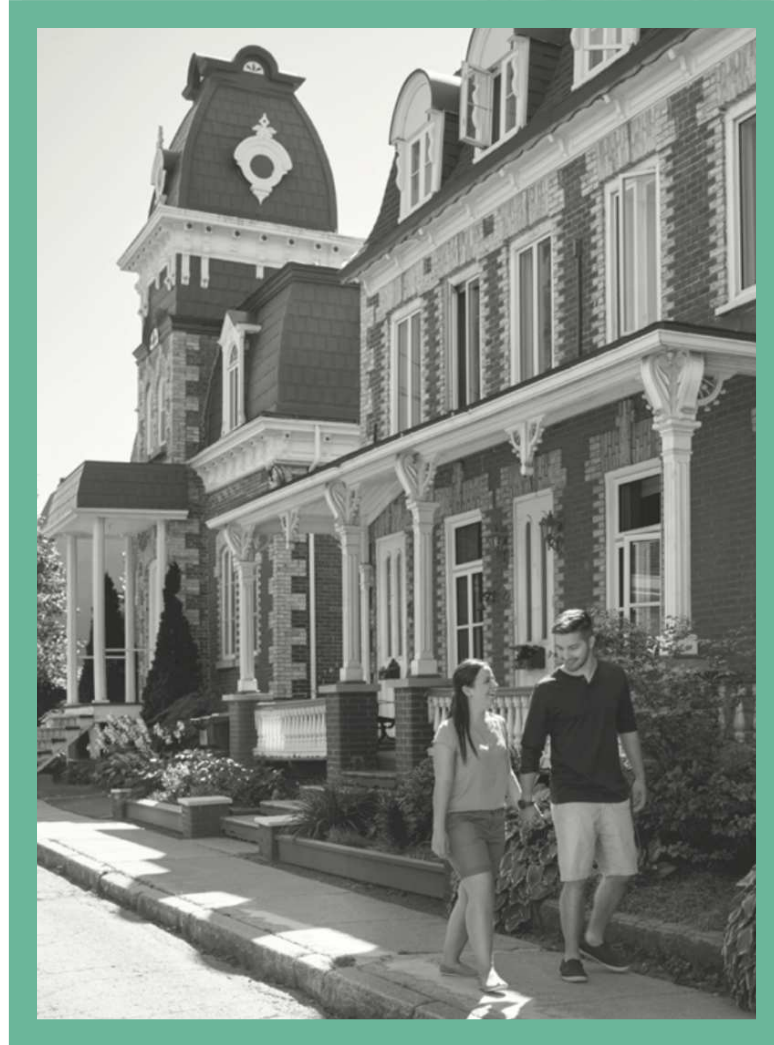
5. PPU – VERSION PRÉLIMINAIRE

5.1 CONSULTATION PUBLIQUE PRÉVUE PAR LA L.A.U.
aujourd'hui – 28 février 2017

5.2 RÉCEPTION DE MÉMOIRES
jusqu'au 10 mars 2017

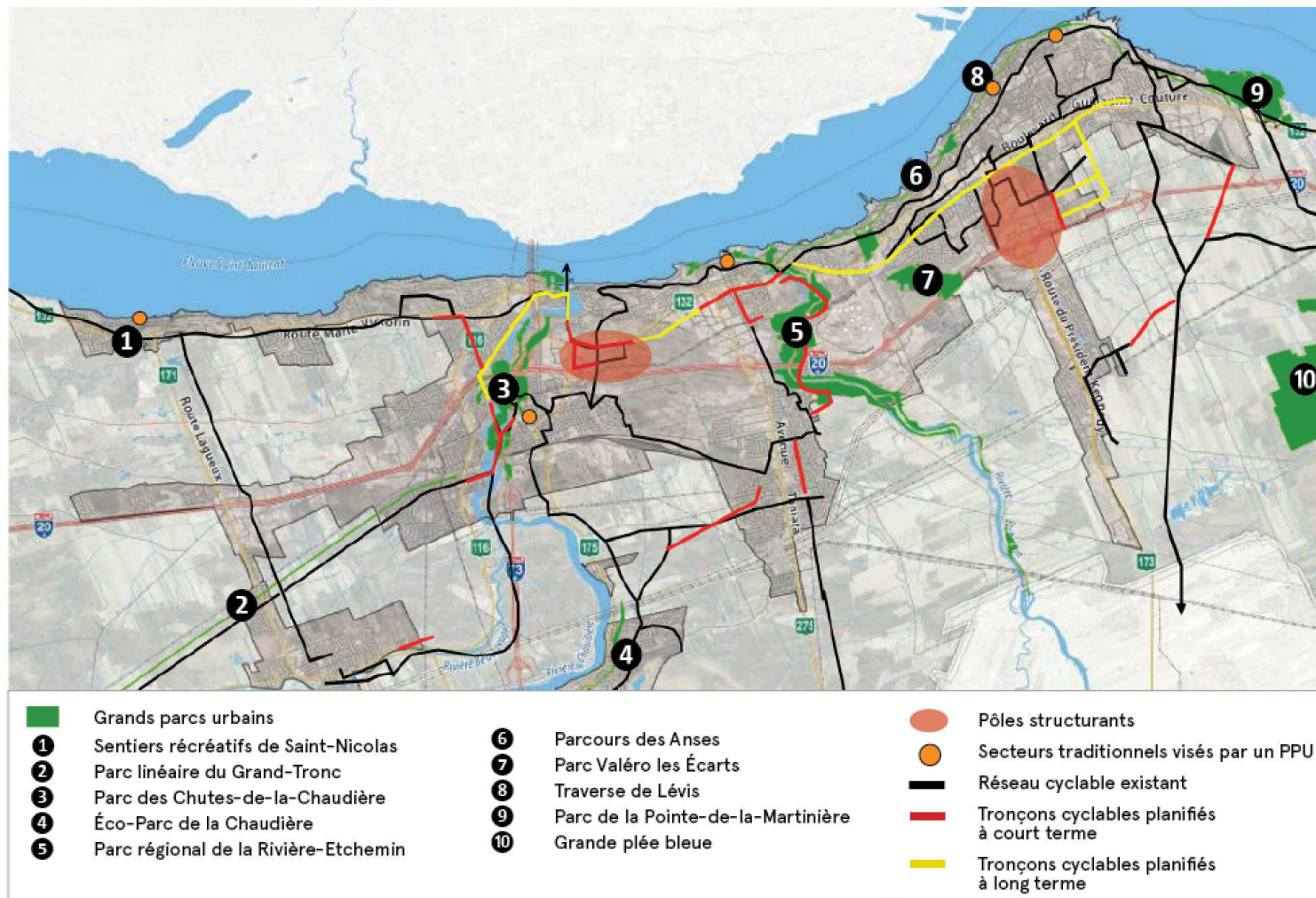
5.3 RÉVISION ET ADOPTION DU PPU – VERSION FINALE
avril – mai 2017

5.4 MODIFICATIONS et AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES
été et automne 2017



CONTENU DU PPU

3.1 VISION D'AVENIR DE LA VILLE DE LÉVIS



3.2 VISION D'AVENIR

- **d'un Vieux-Lévis** qui est dynamique, où l'offre et la vitalité commerciale et culturelle répondent aux besoins des résidents et des visiteurs;

3.2 VISION D'AVENIR

- **d'un Vieux-Lévis** qui est dynamique, où l'offre et la vitalité commerciale et culturelle répondent aux besoins des résidents et des visiteurs;
- **d'un Vieux-Lévis** qui préserve et met en valeur ses sites naturels exceptionnels, ses attraits patrimoniaux uniques ainsi que ses institutions fondatrices;

3.2 VISION D'AVENIR

- **d'un Vieux-Lévis** est dynamique, où l'offre et la vitalité commerciale et culturelle répondent aux besoins des résidents et des visiteurs;
- **d'un Vieux-Lévis** qui préserve et met en valeur ses sites naturels exceptionnels, ses attraits patrimoniaux uniques ainsi que ses institutions fondatrices;
- **d'un Vieux-Lévis** qui est attrayant et animé, où la diversité et la richesse des espaces publics sont gages d'animation;

3.2 VISION D'AVENIR

- **d'un Vieux-Lévis** qui est dynamique, où l'offre et la vitalité commerciale et culturelle répondent aux besoins des résidents et des visiteurs;
- **d'un Vieux-Lévis** qui préserve et met en valeur ses sites naturels exceptionnels, ses attraits patrimoniaux uniques ainsi que ses institutions fondatrices;
- **d'un Vieux-Lévis** qui est attrayant et animé, où la diversité et la richesse des espaces publics sont gages d'animation;
- **d'un Vieux-Lévis** qui optimise son potentiel d'aménagement dans le respect de l'équité sociale, du cadre bâti existant et de l'environnement naturel, en accord avec la volonté du milieu;

3.2 VISION D'AVENIR

- **d'un Vieux-Lévis** qui est dynamique, où l'offre et la vitalité commerciale et culturelle répondent aux besoins des résidents et des visiteurs;
- **d'un Vieux-Lévis** qui préserve et met en valeur ses sites naturels exceptionnels, ses attraits patrimoniaux uniques ainsi que ses institutions fondatrices;
- **d'un Vieux-Lévis** qui est attrayant et animé, où la diversité et la richesse des espaces publics sont gages d'animation;
- **d'un Vieux-Lévis** qui optimise son potentiel d'aménagement dans le respect de l'équité sociale, du cadre bâti existant et de l'environnement naturel, en accord avec la volonté du milieu;
- **d'un Vieux-Lévis** qui se positionne comme porte d'entrée touristique de la Ville de Lévis.

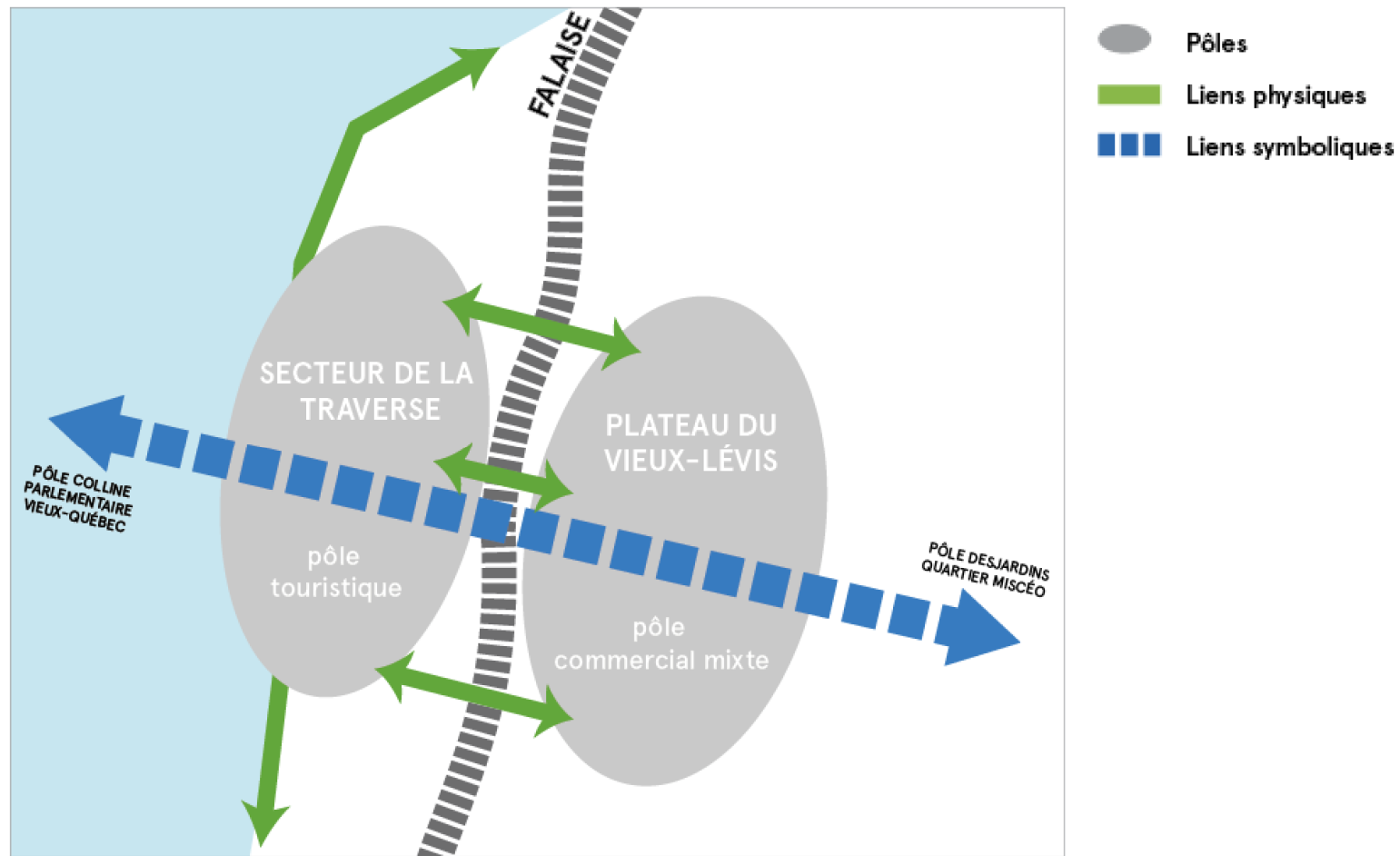
3.3 CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Échelle métropolitaine



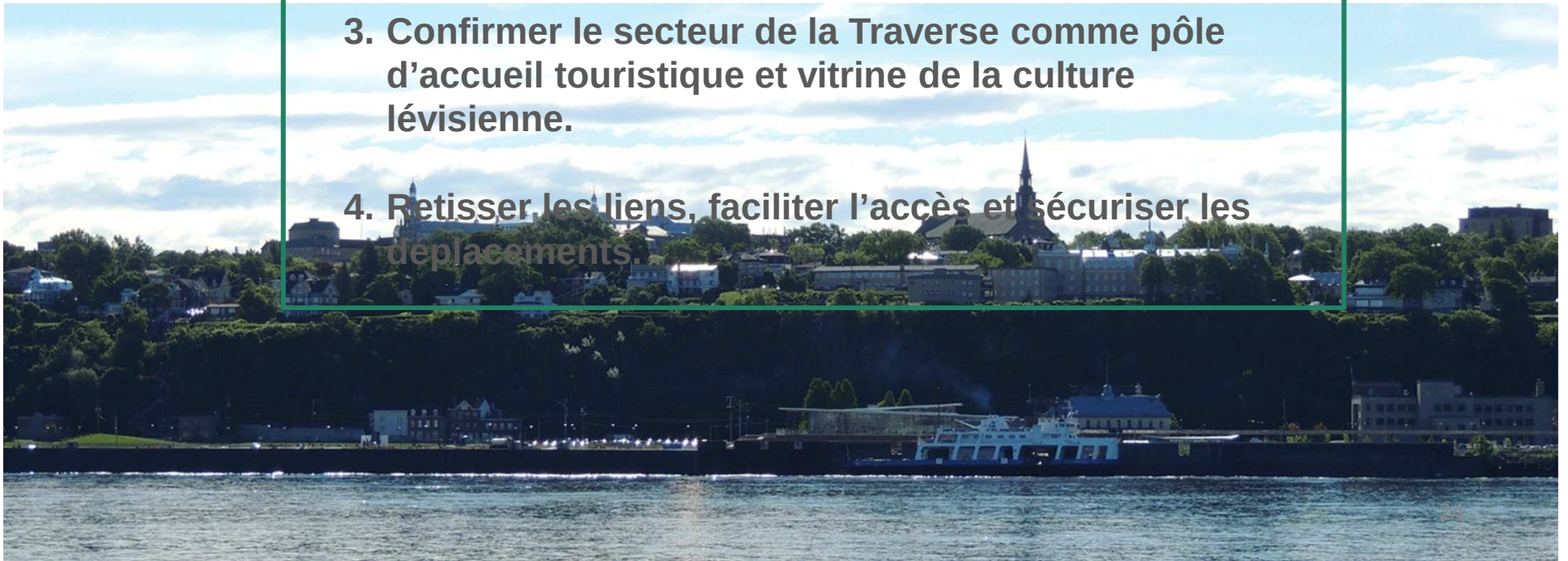
3.3 CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Échelle du PPU



4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

1. Préserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales, paysagères et historiques du quartier.
2. Favoriser le dynamisme économique, social et culturel du Vieux-Lévis.
3. Confirmer le secteur de la Traverse comme pôle d'accueil touristique et vitrine de la culture lévisienne.
4. Retisser les liens, faciliter l'accès et sécuriser les déplacements.



4.1 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET HISTORIQUES DU QUARTIER



4.1 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET HISTORIQUES DU QUARTIER

4.1.1 Patrimoine bâti et ensemble urbain

- A** Protéger et mettre en valeur les caractéristiques et l'histoire grandes institutions du quartier;
- B** Préserver les qualités du tissu urbain ancien du Vieux-Lévis et son ambiance spécifique;
- C** Reconnaître l'histoire et le patrimoine du Vieux-Lévis.

Résumé des actions

- ✓ • Dans le cas où les programmes de subventions à la restauration et à la rénovation sont maintenus, bonifier et adapter les modalités des programmes à la réalité du secteur, par la sollicitation de partenaires financiers et par la réalisation d'une étude portant sur l'impact des programmes sur les finances municipales;
- ✓ • Améliorer l'efficacité du processus de traitement des demandes en lien avec le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), volet patrimonial;
- ✓ • Poursuivre la révision du règlement sur la démolition d'immeubles afin de renforcer la protection de l'ensemble bâti du Vieux-Lévis et de l'ensemble de la ville.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

Résumé des actions (suite)

- ✓ • Intégrer le site du Centre d'accueil Saint-Joseph dans le secteur d'intérêt patrimonial identifié dans le règlement sur les PIIA;

✓ = 0 à 5 ans ○ = *En continu*

- Limites du PPU
- Secteur du PIIA patrimonial
- Agrandissement du secteur



Résumé des actions (suite)

- Analyser la pertinence d'entreprendre une démarche de **citation municipale** d'un site patrimonial du Vieux-Lévis :
 - Effectuer une étude pour définir les limites appropriées du site;
 - Informer la population quant aux avantages et inconvénients;
 - Consulter la population sur le projet de citation municipale.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

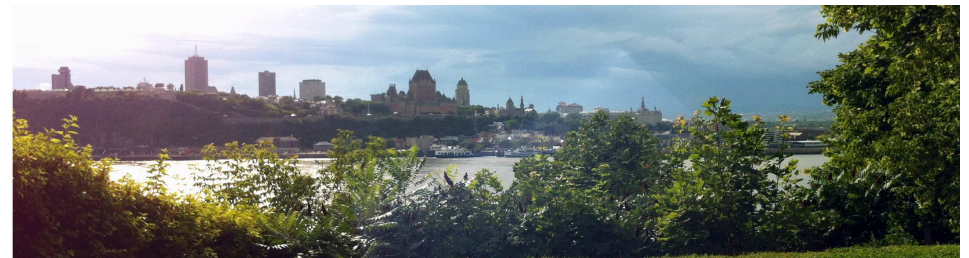
4.1 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET HISTORIQUES DU QUARTIER

4.1.2 Patrimoine naturel et paysager

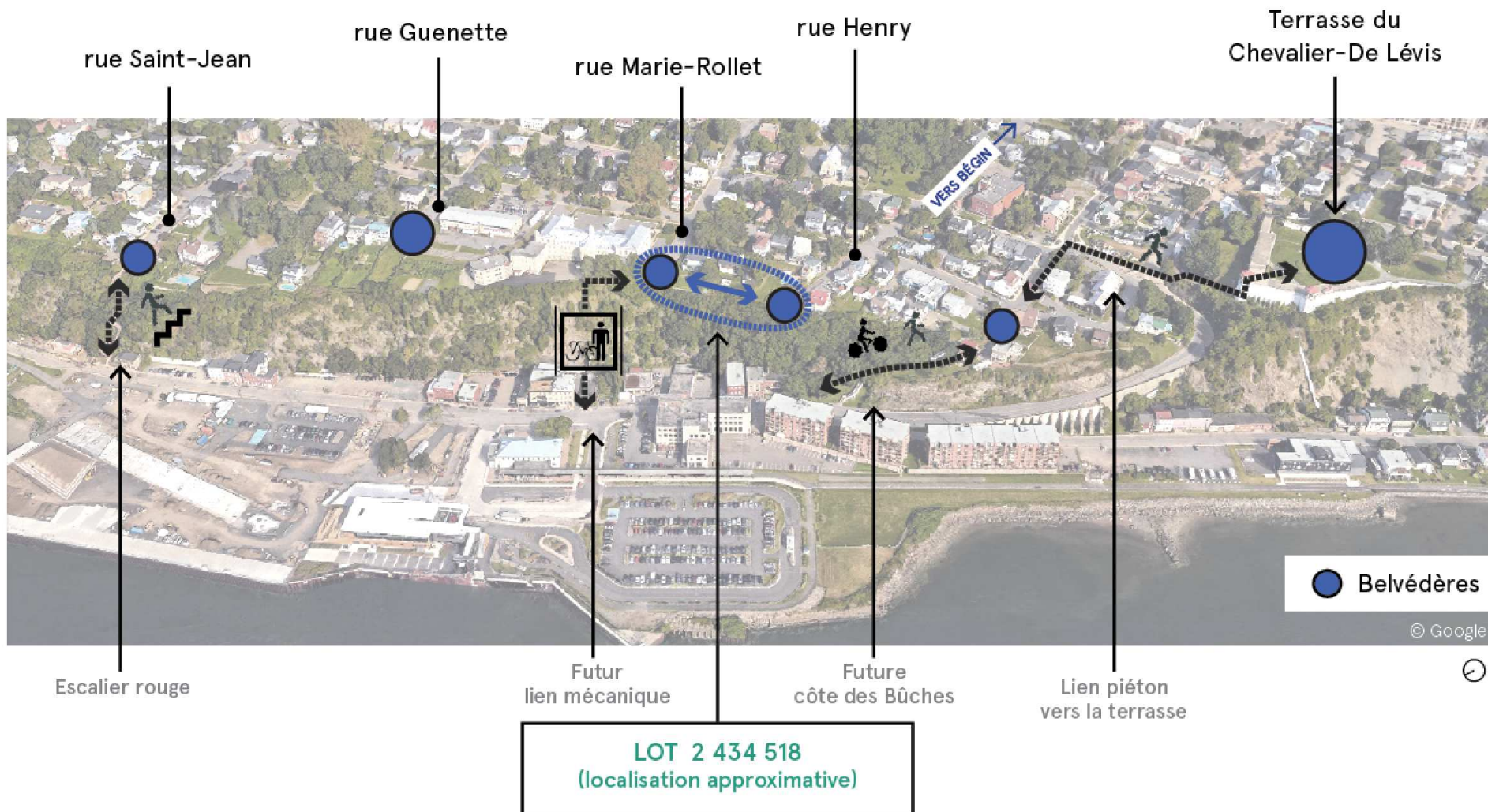
- D** Révéler et mettre en valeur les sites offrant des points de vue exceptionnels et des percées visuelles vers le fleuve Saint-Laurent et la région de Québec;
- E** Protéger et mettre en valeur la falaise et son couvert végétal;
- F** Préserver et mettre en valeur le paysage urbain et les éléments patrimoniaux du Vieux-Lévis.

Résumé des actions

- Réaménager les belvédères au bout des rues Saint-Jean, Guenette, Marie-Rollet et Henry dans un souci d'intégration harmonieuse avec le projet de réaménagement de la Terrasse du Chevalier-De Lévis.



Belvédères



Résumé des actions

- ✓ • Préserver les vues accessibles depuis le promontoire de la haute-ville et favoriser un contact visuel avec la falaise lors de la densification du secteur de la Traverse;
- ✓ • Préserver la silhouette de la falaise (modifications réglementaires);
- Élaborer un programme de mise en lumière des attraits patrimoniaux et paysagers du Vieux-Lévis.



4.1 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET HISTORIQUES DU QUARTIER

4.1.3 Patrimoine historique et commémoration

- G** Mettre en valeur les équipements et espaces publics identitaires du Vieux-Lévis;
- H** Commémorer l'histoire et l'évolution du quartier ancien.

Résumé des actions

- ✓ • Reconnaître la Terrasse du Chevalier-De Lévis comme belvédère d'exception en entamant les démarches pour sa citation municipale;
- ✓ • Réaménager la Terrasse du Chevalier-De Lévis afin de mettre en valeur son rôle identitaire et commémoratif à l'échelle régionale, en accord avec l'*Énoncé d'intégrité commémorative de la Terrasse du Chevalier-De Lévis*.



✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

Résumé des actions

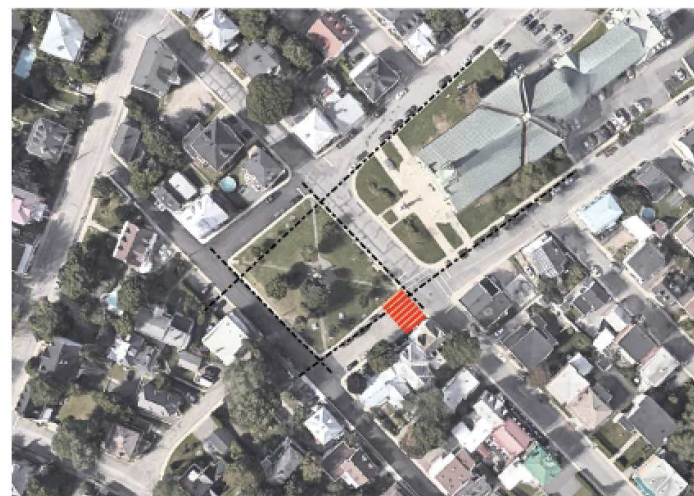
- Appuyer et soutenir la Fabrique de la paroisse Saint-Joseph-de-Lévis dans le réaménagement de la place Monseigneur-Déziel afin d'en faire une véritable place publique symbolique.



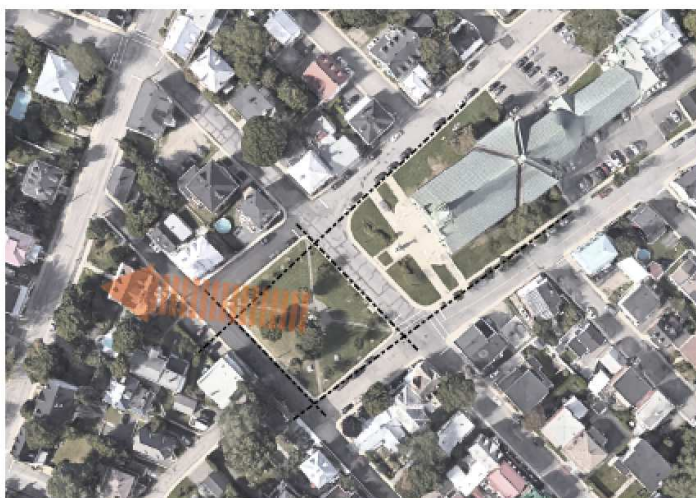
Place Monseigneur-Déziel – Lignes directrices



Relier le parvis de l'église et la place



Relier la maison Desjardins

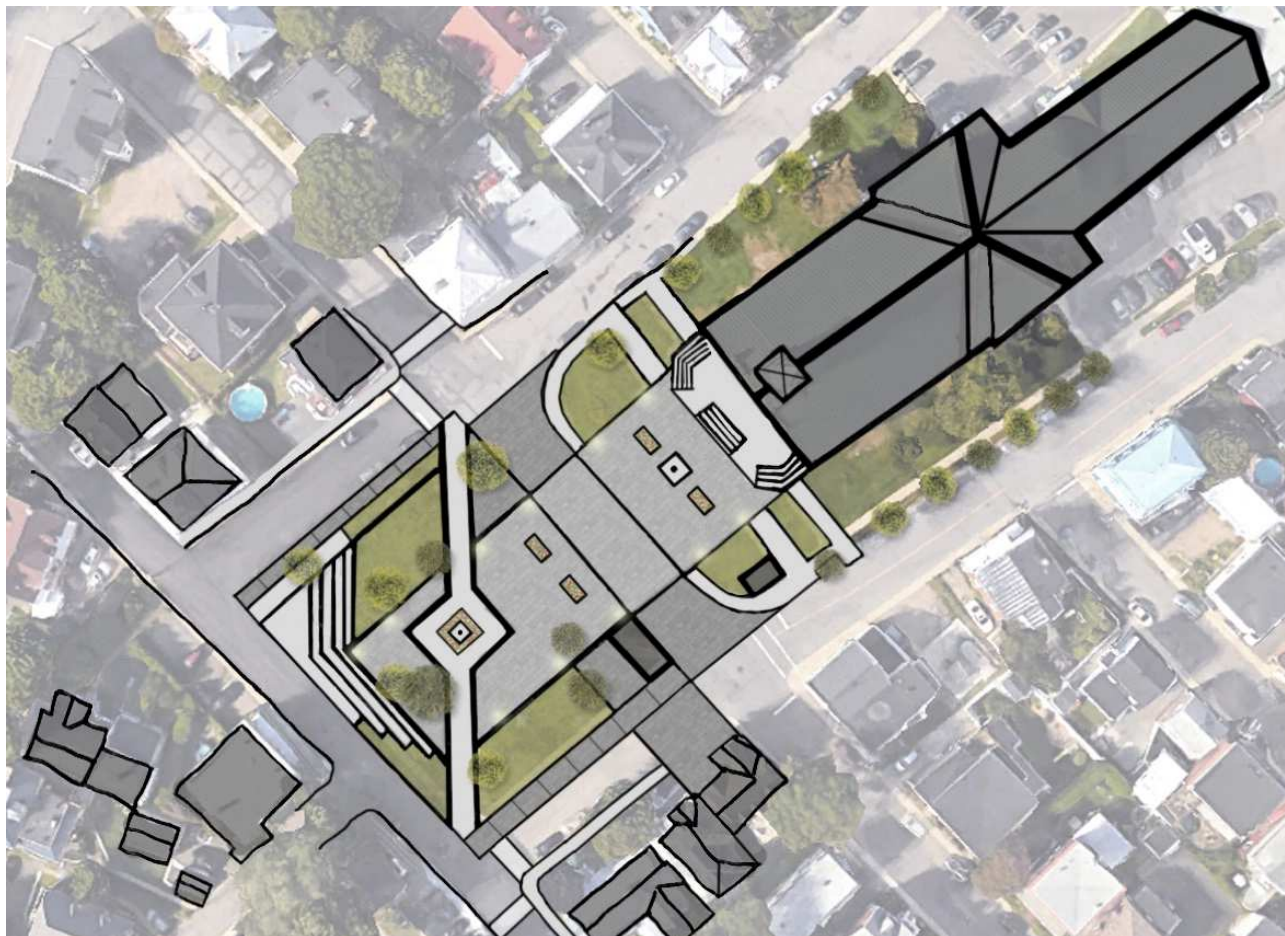


Profiter des vues en hauteur



Aménager des aires d'attente

Place Monseigneur-Déziel – Esquisse d'aménagement



Place Monseigneur-Déziel – Esquisse d'aménagement



Place Monseigneur-Déziel – Esquisse d'aménagement



Résumé des actions (suite)

- • Encourager les initiatives locales de projets muséaux et de mise en valeur intégrée de l'histoire du quartier, notamment :
 - L'initiative du « parcours Déziel »;
 - Le projet de diffusion des œuvres Déziel (projet muséal);
 - Le projet de développement muséal du Régiment de la Chaudière;
 - La mise en valeur et l'interprétation du plan de halage du lieu historique national du chantier A.C. Davie.
- Appuyer les initiatives du Mouvement Desjardins, notamment pour la conception et la mise en œuvre du «Parcours de la Coopération».

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

4.1 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET HISTORIQUES DU QUARTIER

4.1.4 Bâtiments et ensembles patrimoniaux à requalifier

- I Fixer les balises pour des projets de requalification et de revalorisation des bâtiments et sites clés du Vieux-Lévis.

Résumé des actions

À l'égard de sa vision et de ses orientations, le PPU du Vieux-Lévis recommande les éléments suivants pour la **maison Rodolphe-Audette** :



- ✓ • L'état de vétusté de la résidence sera analysé et une décision justifiant la démolition ou non du bâtiment sera rendue par le comité de démolition. Advenant la démolition de la maison Rodolphe-Audette en raison de son état de vétusté avancé, il est recommandé que le projet de remplacement reproduise le gabarit, la volumétrie et les attributs architecturaux du bâtiment;
- ✓ • Afin de préserver le maillage du tissu urbain et d'éviter l'encombrement visuel de ce site pivot et hautement visible du Vieux-Lévis, le nombre d'unités d'habitation devrait être limité.

PPU VIEUX-LÉVIS

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Résumé des actions

À l'égard du site des **Scies Mercier**, le PPU du Vieux-Lévis recommande les éléments suivants :



- ✓ • Analyser la possibilité de conserver une partie, l'ensemble ou de démolir tous les bâtiments existants des Scies
- ✓ • Prévoir un plan d'aménagement suivant les principes suivants :
 - Reconnaissance de la localisation stratégique du site;
 - Planification de l'aménagement de l'îlot en incluant les lots adjacents afin de planifier un projet permettant d'exploiter le plein potentiel de l'intersection;
 - Intégration optimale du projet dans son environnement
 - Préservation des vues sur le fleuve Saint-Laurent et la capitale nationale depuis la côte du Passage, la rue Dorimène-Desjardins et Wolfe;
 - Préservation des percées visuelles sur la Terrasse du Chevalier-De Lévis depuis la côte Labadie;
 - Maintien des normes actuelles de zonage en matière de hauteur et d'implantation.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

4.2 FAVORISER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU VIEUX-LÉVIS



4.2 FAVORISER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU VIEUX-LÉVIS

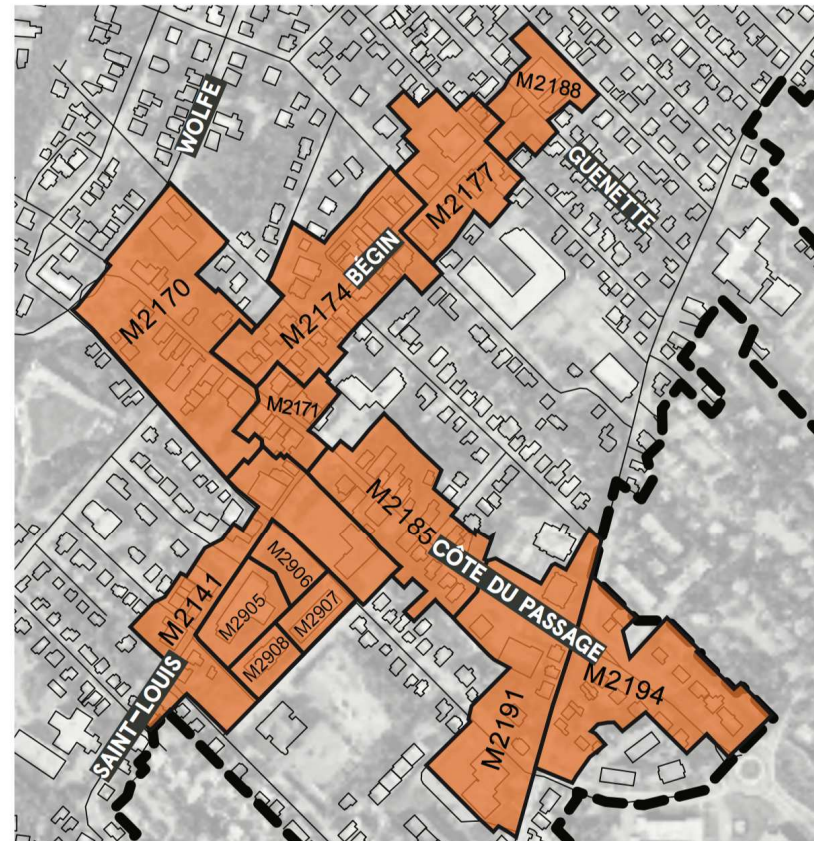
4.2.1 Développement économique et encadrement réglementaire

- A** Favoriser une desserte commerciale de proximité répondant aux besoins de la population du quartier;
- B** Développer une économie touristique de commerces de destination en bordure de l'avenue Bégin et de la côte du Passage;
- C** Stimuler et faciliter l'intégration et la rétention d'entreprises innovantes au milieu de vie existant aux abords des rues Saint-Louis et Saint-Georges.

Résumé des actions

- ✓ • Consolidier les normes de zonage et de lotissement dans le secteur mixte du pôle du plateau :
 - Modifier le tracé des zones pour mieux cibler le secteur commercial du plateau;
 - Retirer l'assujettissement au nombre minimal de cases de stationnement hors rue pour les usages commerciaux et communautaires;
 - Abroger les articles du règlement de zonage concernant le couvert végétal.

SECTEUR MIXTE DU PLATEAU



--- Limites du PPU

□ Bâti

— Rues

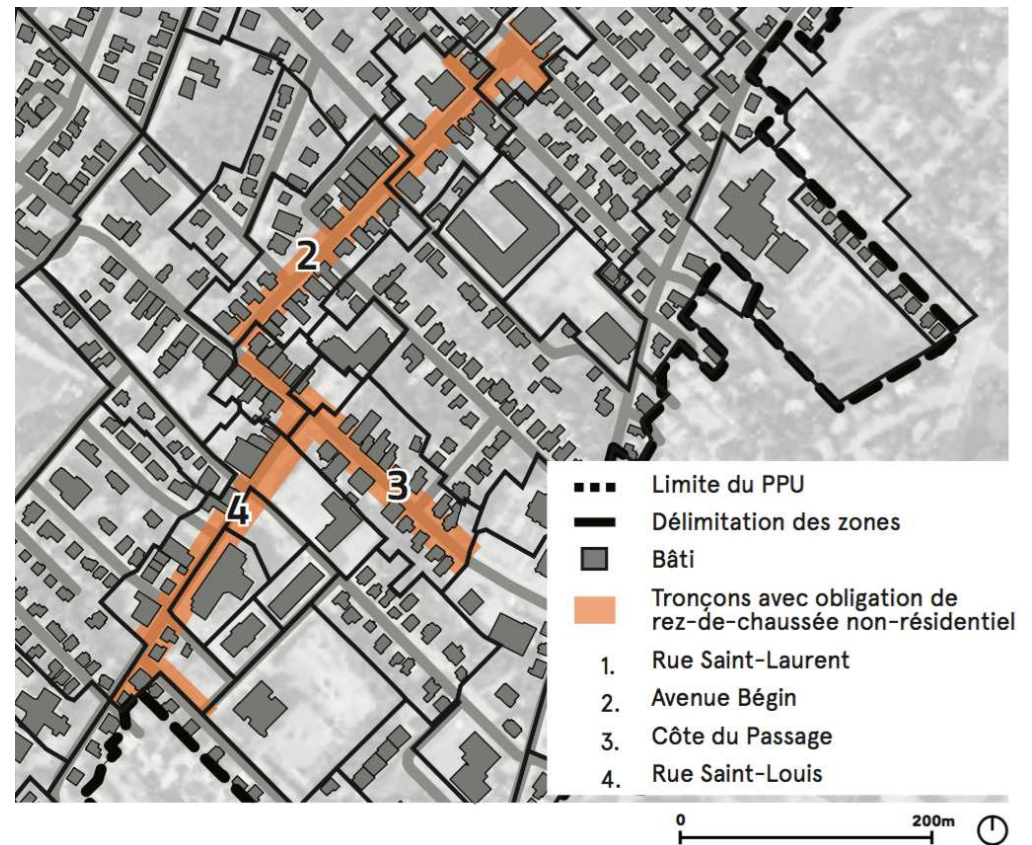
■ Zones mixtes

0 200m

Résumé des actions

- ✓ • Consolidier les normes de zonage et de lotissement dans le secteur mixte du pôle du plateau (suite):
 - Maintenir l'interdiction d'usages résidentiels aux rez-de-chaussée sur certains tronçons à caractère commercial seulement (zones M2141, M2171, M2174, M2177, M2185 et M2188).

EXIGENCE DE REZ-DE-CHAUSSÉE NON-RÉSIDENTIEL



© CDVL

Résumé des actions

- ✓ • Modifier le règlement de zonage afin de restreindre ou d'interdire certains usages incompatibles avec la vitalité commerciale du Vieux-Lévis :
 - Dans le secteur mixte du plateau (carte 14) autoriser l'usage P104 (Religion, couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) aux étages situés au-dessus du rez-de-chaussée seulement;
 - Proscrire l'usage C114 (entreposage intérieur) dans le secteur mixte du plateau et de la Traverse.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

Résumé des actions (suite)

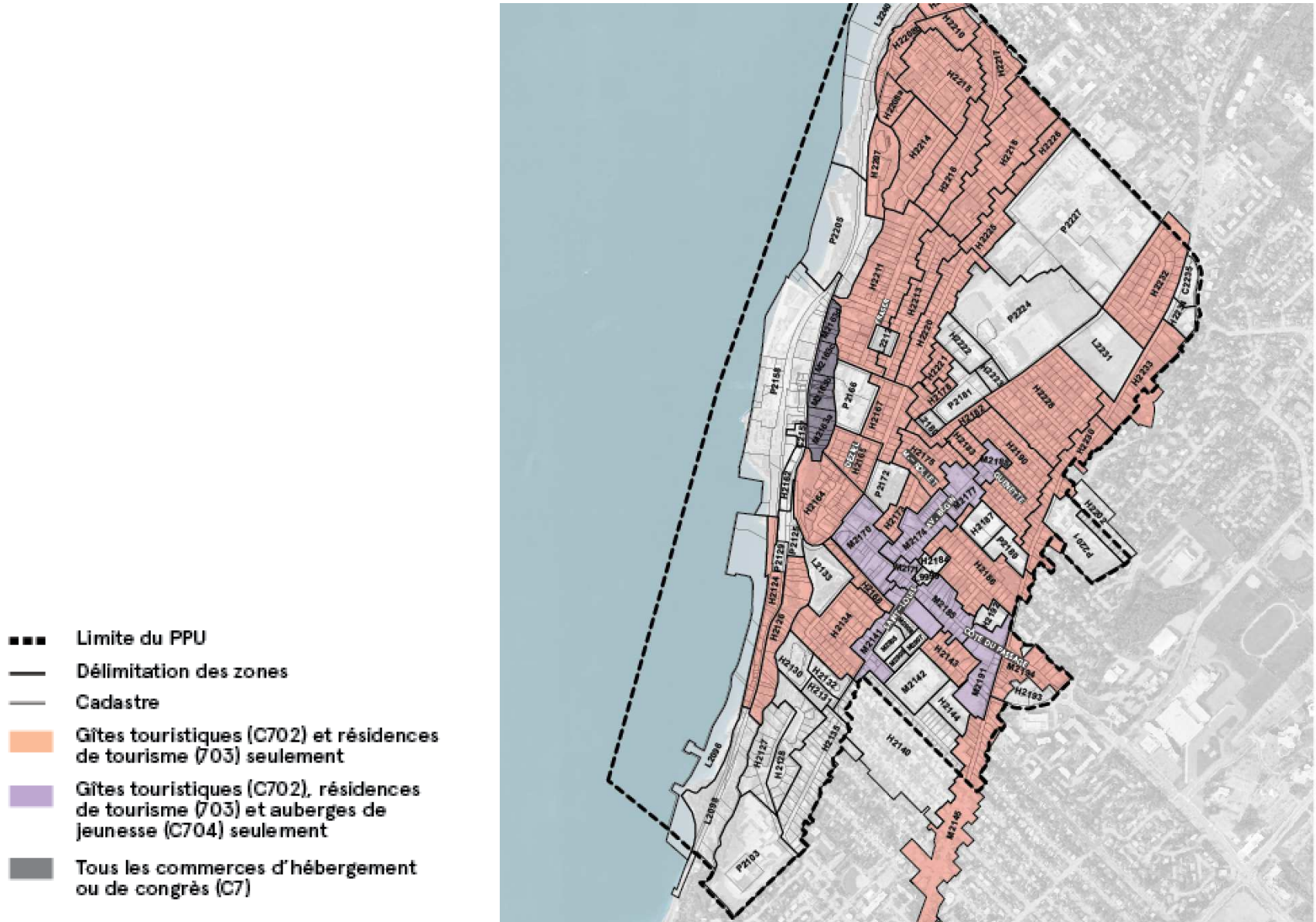
- ✓ • Développer sur le plateau une offre en hébergement complémentaire à celle du secteur de la Traverse :
 - Autoriser les gîtes touristiques, les résidences de tourisme et les auberges de jeunesse dans certaines zones du plateau.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

PPU VIEUX-LÉVIS

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

ZONES OÙ SONT AUTORISÉS LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT



Résumé des actions (suite)

- ✓ • Cibler certaines zones du secteur mixte pour la création d'un pôle d'emploi et d'innovation dans le Vieux-Lévis :
 - Autoriser l'usage I1 (industries technologiques, recherche et développement) aux étages situés au-dessus du rez-de-chaussée;
 - Évaluer la possibilité d'adopter des mesures facilitant l'établissement d'entreprises innovantes dans ces zones.
- ✓ • Évaluer la possibilité d'adopter un programme de crédit de taxes foncières pour le secteur mixte du plateau afin de soutenir l'implantation et la rétention de commerces et d'industries technologiques dans le Vieux-Lévis;
- ✓ • Pour tous les secteurs traditionnels visés par un PPU, assouplir les critères de sélection à l'aide financière accordée par Développement économique Lévis (DEL).

4.2 FAVORISER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU VIEUX-LÉVIS

4.2.2 Espaces publics et lieux de rencontre

- D** Aménager des espaces propices à la rencontre et au rassemblement;
- E** Créer une signature visuelle distinctive dans le Vieux-Lévis (aménagements urbains, signalisation, graphisme, mobilier);
- F** Sécuriser les cheminements piétonniers lors des événements.

Résumé des actions

- ✓ • Restructurer l'Espace Louis-Carrier pour en faire un espace public polyvalent;



✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

© CDVL

Espace Louis-Carrier

Aménagement de la rue Saint-Louis en rue partagée pouvant être fermée ponctuellement lors d'événements

Lot 2 433 318 à acquérir pour consolider l'espace public

Élargissement des trottoirs et plantation d'arbres



 Espace Louis-Carrier

Façade transparente donnant sur la place publique

Normes d'implantation permettant de mieux encadrer la place publique et d'implanter des terrasses sur rue

Résumé des actions

- ✓ • Améliorer l'esthétisme et la convivialité de l'avenue Bégin au terme d'un processus de concertation avec les commerçants et résidents du secteur;



✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

Résumé des actions

- Bonifier l'aménagement des parcs et espaces publics de quartier :
 - Actualiser les aménagements et le mobilier urbain du parc Joseph-Godéric-Blanchet;
 - Réaménager le parc du Capitaine-Bernier en phase avec les besoins de Diffusion culturelle de Lévis.
- ✓ • Pour tous les secteurs traditionnels visés par un PPU, réviser les critères du Règlement sur les PIIA (volet patrimonial) et du Règlement de zonage et de lotissement afin de mieux encadrer l'affichage commercial.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

4.2 FAVORISER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU VIEUX-LÉVIS

4.2.3 Espaces culturels et animation du quartier

- G** Offrir des espaces pour l'animation et la diffusion culturelle et artistique;
- H** Miser sur le partenariat avec les organismes et institutions du quartier afin de créer une programmation continue d'activités;
- I** Faciliter la tenue d'événements extérieurs dans les espaces publics du Vieux-Lévis de façon sécuritaire et dans le respect de la quiétude des résidents.

Résumé des actions

- ✓ • Réaménager le site de l'escalier gris en s'inspirant de l'ancienne côte des Bûches pour en faire un parc grim pant permettant la diffusion d'œuvres d'art et d'expositions temporaires en partenariat avec les organismes culturels lévisiens.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

Côte des Bûches – Esquisse d'aménagement

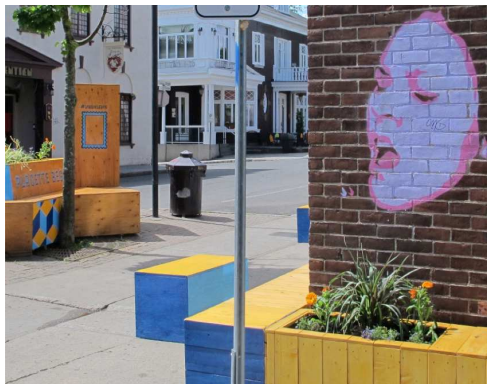


Côte des Bûches – Esquisse d'aménagement



Résumé des actions (suite)

- • Prévoir les besoins en équipements techniques pour la tenue d'activités et d'événements extérieurs lors de la réfection des rues et des espaces publics du Vieux-Lévis;
- • Mettre de l'avant la participation citoyenne et l'intégration des organismes du milieu pour l'animation du quartier;
- • Mettre en place des interventions temporaires ou transitoires pour tester l'aménagement des espaces publics et animer le quartier de façon ponctuelle.



○ = *En continu*

Résumé des actions (suite)

Afin de favoriser la préservation du site de la **maison Bernard-Bonnier** comme lieu culturel et communautaire, le PPU du Vieux-Lévis prévoit les éléments suivants :



- ✓ • Advenant la rénovation ou un projet de remplacement à caractère communautaire ou culturel, une hauteur de 4 étages (15 mètres) est autorisée;
- ✓ • Advenant la rénovation ou un projet de remplacement à caractère résidentiel, une hauteur de 2 étages (9 mètres) est autorisée.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

4.2 FAVORISER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU VIEUX-LÉVIS

4.2.4 Espaces culturels et animation du quartier

- J** Diversifier l'offre résidentielle afin d'attirer la venue de nouveaux ménages et de répondre aux différentes clientèles en considérant le vieillissement de la population;
- K** Augmenter le nombre de ménages et de résidents dans le quartier du Vieux-Lévis;
- L** Consolider la trame urbaine par la valorisation des terrains sous-utilisés et des friches urbaines et par une densification graduelle et cohérente avec le tissu urbain et la morphologie du Vieux-Lévis.

Résumé des actions

- • Offrir des types d'habitation variés (maisons unifamiliales, jumelées, etc.) pour répondre aux besoins actuels et futurs de différentes clientèles (familles, personnes seules, couples, etc.);
- • Privilégier les secteurs traditionnels visés par un PPU pour l'implantation de logements sociaux, notamment de coopératives d'habitation destinées aux familles à faible revenu.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

4.3 CONFIRMER LE SECTEUR DE LA TRAVERSE COMME PÔLE D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET VITRINE DE LA CULTURE LÉVISIENNE



4.3 CONFIRMER LE SECTEUR DE LA TRAVERSE COMME PÔLE D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET VITRINE DE LA CULTURE LÉVISIENNE

4.3.1 Offre commerciale et touristique

- A** Requalifier les bâtiments et densifier les terrains sous-utilisés et l'espace urbain du secteur de la Traverse pour offrir un milieu de vie de qualité et un espace commercial attrayant et animé;
- B** Améliorer l'offre commerciale et touristique du secteur de la Traverse par la revitalisation de la rue Saint-Laurent.

Résumé des actions

- ✓ • Apporter les changements d'ordre réglementaire permettant une densification de la rue Saint-Laurent en harmonie avec les éléments patrimoniaux existants :
 - Modifier le plan de zonage pour créer des zones cohérentes avec les caractéristiques urbaines et paysagères de la rue Saint-Laurent;
 - Modifier les hauteurs maximales autorisées de manière à prévoir une densification des terrains vacants et des immeubles désaffectés respectueuse du milieu d'accueil;
 - Bonifier les objectifs et critères du PIIA (volet patrimonial) afin d'encadrer l'architecture, la volumétrie et le gabarit des nouvelles constructions sur la rue Saint-Laurent;
 - Favoriser la préservation des bâtiments patrimoniaux qui ont une valeur patrimoniale forte et un bon état d'authenticité.

Résumé des actions (suite)

- • Favoriser l'implantation de nouveaux bâtiments mixtes (résidentiels et commerciaux) afin d'assurer un milieu de vie habité :
 - Permettre le groupe d'usage Habitation et les usages commerciaux de types « bureau » aux étages situés au-dessus du rez-de-chaussée;
 - Privilégier l'établissement de commerces et services axés sur la restauration, la culture, les arts, le tourisme, l'hôtellerie.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

Simulation de la densification de la rue Saint-Laurent



Simulation de la densification de la rue Saint-Laurent



Résumé des actions (suite)

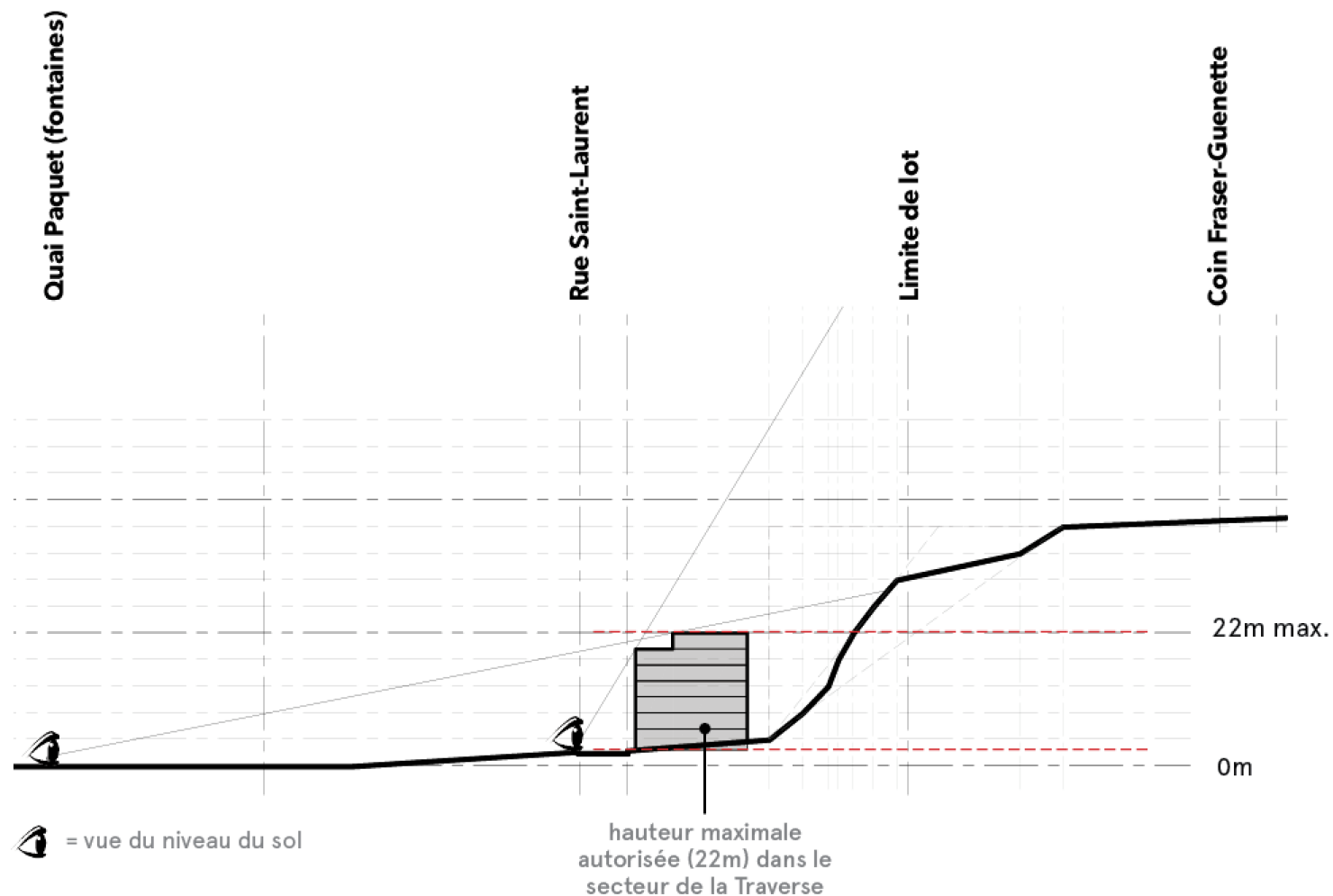
- ✓ • Permettre la construction d'un bâtiment d'appel sur la rue Saint-Laurent, dans l'axe de la rue Guenette, en face du parc de l'Esplanade et du quai Paquet.

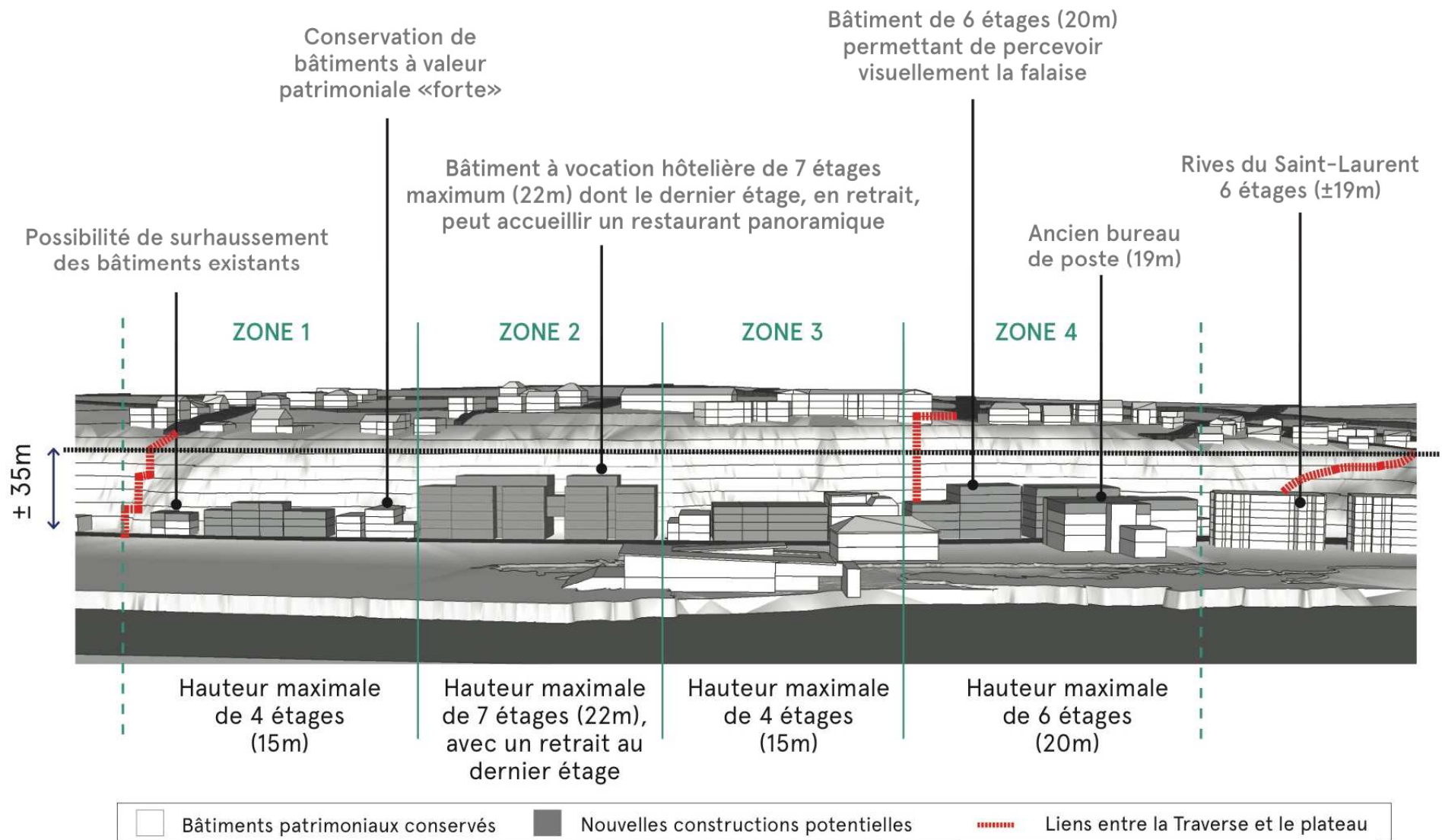


Résumé des actions (suite)

- ✓ • Permettre la construction d'un bâtiment d'appel sur la rue Saint-Laurent, dans l'axe de la rue Guenette, en face du parc de l'Esplanade et du quai Paquet :
 - Autoriser l'implantation d'un établissement hôtelier de sept étages (22 mètres) maximum dont le dernier étage en retrait pourrait accueillir un restaurant panoramique;
 - Établir les critères architecturaux en fonction des percées visuelles depuis le promontoire de la falaise et selon les vues sur la falaise lévisienne;
 - Privilégier la tenue d'un concours d'architecture pour obtenir un projet remarquable sur ce site exceptionnel visible depuis le fleuve et le Vieux-Québec.

Préservation des vues sur la falaise et depuis le promontoire





4.3 CONFIRMER LE SECTEUR DE LA TRAVERSE COMME PÔLE D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET VITRINE DE LA CULTURE LÉVISIENNE

4.3.2 Espaces et équipements publics

- C** Bonifier les espaces et les équipements publics situés au nord-ouest de la rue Saint-Laurent;
- D** Améliorer l'expérience piétonne et le paysage urbain de la rue Saint-Laurent.

Résumé des actions

- ✓ • Favoriser le recyclage de l'ancienne gare intermodale pour y permettre l'implantation d'une halte touristique, d'une salle polyvalente avec possibilité d'expositions et de toute autre activité compatible avec le milieu;
- Aménager une place publique de style « terrasse » devant l'ancienne gare intermodale.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

Résumé des actions (suite)

- ✓ • Poursuivre le réaménagement de la rue Saint-Laurent et de la côte Louis-Fréchette :
 - Terminer les travaux d'enfouissement de fils électriques;
 - Créer des aménagements urbains (éclairage, mobilier urbain, matériaux, etc.) en continuité avec le nouveau parc de l'Esplanade et du quai Paquet;
 - Maximiser l'espace des piétons par la construction de trottoirs larges et permettre l'implantation de terrasses.



Réaménagement de la rue Saint-Laurent



Réaménagement de la rue Saint-Laurent



Réaménagement de la rue Saint-Laurent



4.4 RETISSER LES LIENS, FACILITER L'ACCÈS ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS



4.4 RETISSER LES LIENS, FACILITER L'ACCÈS ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

4.4.1 Mise en réseau des pôles

- A** Mettre en réseau les espaces et équipements publics du Vieux-Lévis;
- B** Relancer la vocation commerciale du Vieux-Lévis par le renforcement des liens entre le pôle de la Traverse et le pôle mixte du plateau.

Résumé des actions

- ✓ • Évaluer l'opportunité de construire un lien mécanique pour piétons et cyclistes sur la rue Saint-Laurent, dans l'axe de la rue Marie-Rollet :
 - Acquérir le lot 2 434 863 situé sur la rue Saint-Laurent;
 - Aménager l'arrivée du lien mécanique au sommet de la falaise en cohérence avec le futur belvédère situé au bout des rues Marie-Rollet et Henry;
 - Construire un équipement sobre, intégré au milieu, adossé ou non sur un bâtiment, qui obstrue peu les vues sur le fleuve Saint-Laurent et le Vieux-Québec;
 - Trouver des partenaires - publics ou privés - pour acquérir et exploiter le lien mécanique et ses équipements.

Résumé des actions (suite)

- ✓ • Rénover l'escalier rouge en harmonie avec le réaménagement de la rue Saint-Laurent;
- ✓ • Prévoir, lors du réaménagement de la côte des Bûches, le remplacement de l'escalier gris par une côte de manière à rendre l'ascension plus aisée et agréable.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

Résumé des actions (suite)

- Aménager des parcours favorisant les déplacements actifs pour relier les espaces publics du Vieux-Lévis :
 - Prévoir des rues partagées, c'est-à-dire des rues aménagées pour laisser plus de place aux piétons et aux cyclistes de façon à assurer un partage sécuritaire et convivial de la chaussée :
 - ✓ • Sur la côte Labadie;
 - Sur la rue J.T. Larochelle;
 - ✓ • Sur la rue Saint-Louis;
 - ✓ • Sur la rue Henry;
 - Sur la rue Guenette;
 - Sur la rue Marie-Rollet.

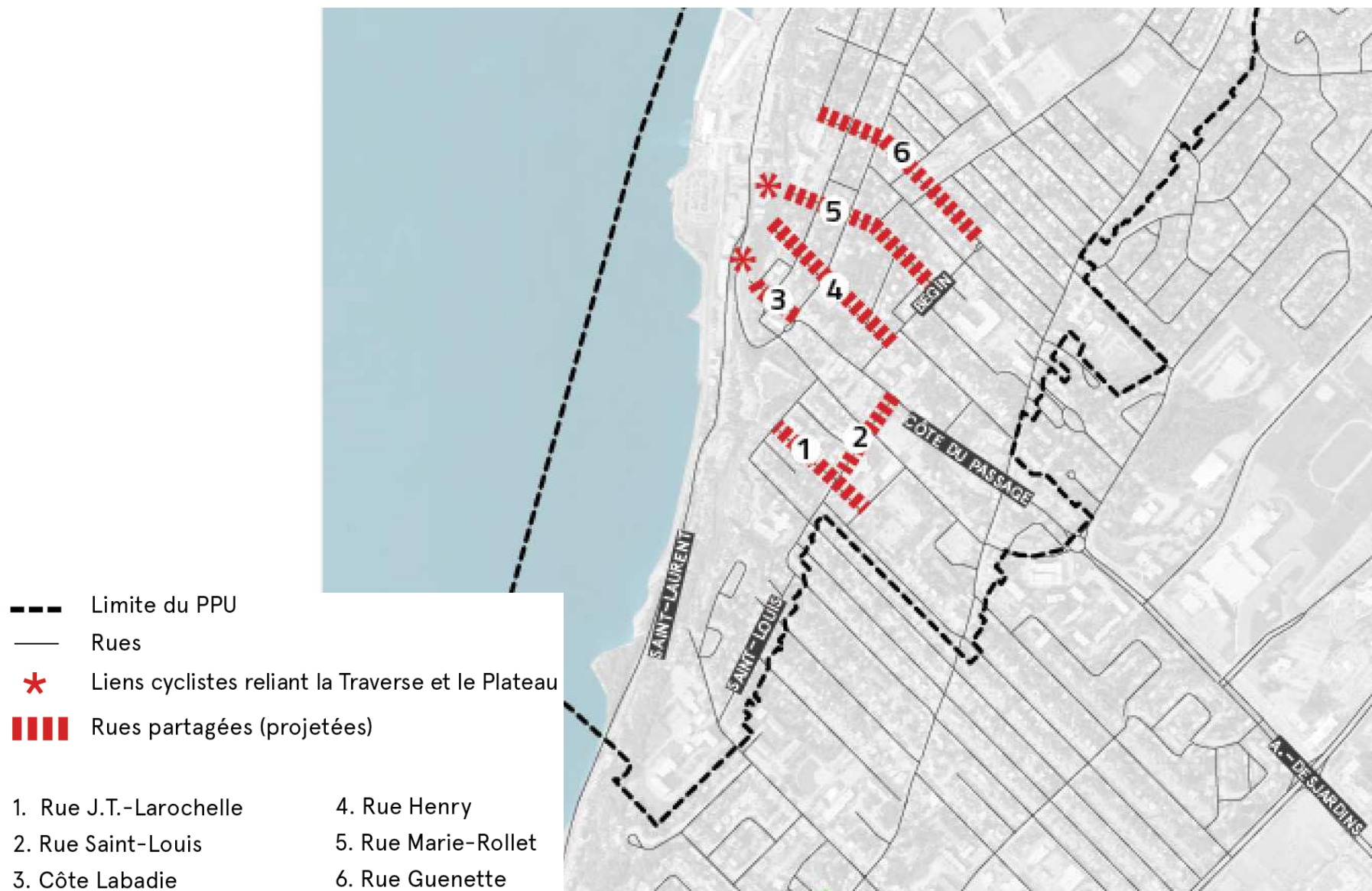
✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

Concept de rue partagée

Une rue partagée offre à tous ses usagers (piétons, cyclistes, véhicules) un espace sécuritaire et confortable sur la chaussée. Elle se caractérise par des aménagements qui favorisent le ralentissement des automobiles et par des aménagements paysagers (arbres, végétation) qui témoignent du caractère particulier de la rue.

PPU VIEUX-LÉVIS

RUES PARTAGÉES PROJETÉES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS



400m

4.4 RETISSER LES LIENS, FACILITER L'ACCÈS ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

4.4.2 Transport et mobilité

- C** Prévoir des aménagements qui assurent la cohabitation harmonieuse et la sécurité de la circulation piétonne, cycliste et véhiculaire;
- D** Assurer la fluidité de la circulation dans le secteur de la Traverse;
- E** Garantir l'accès universel de l'espace public.

Résumé des actions

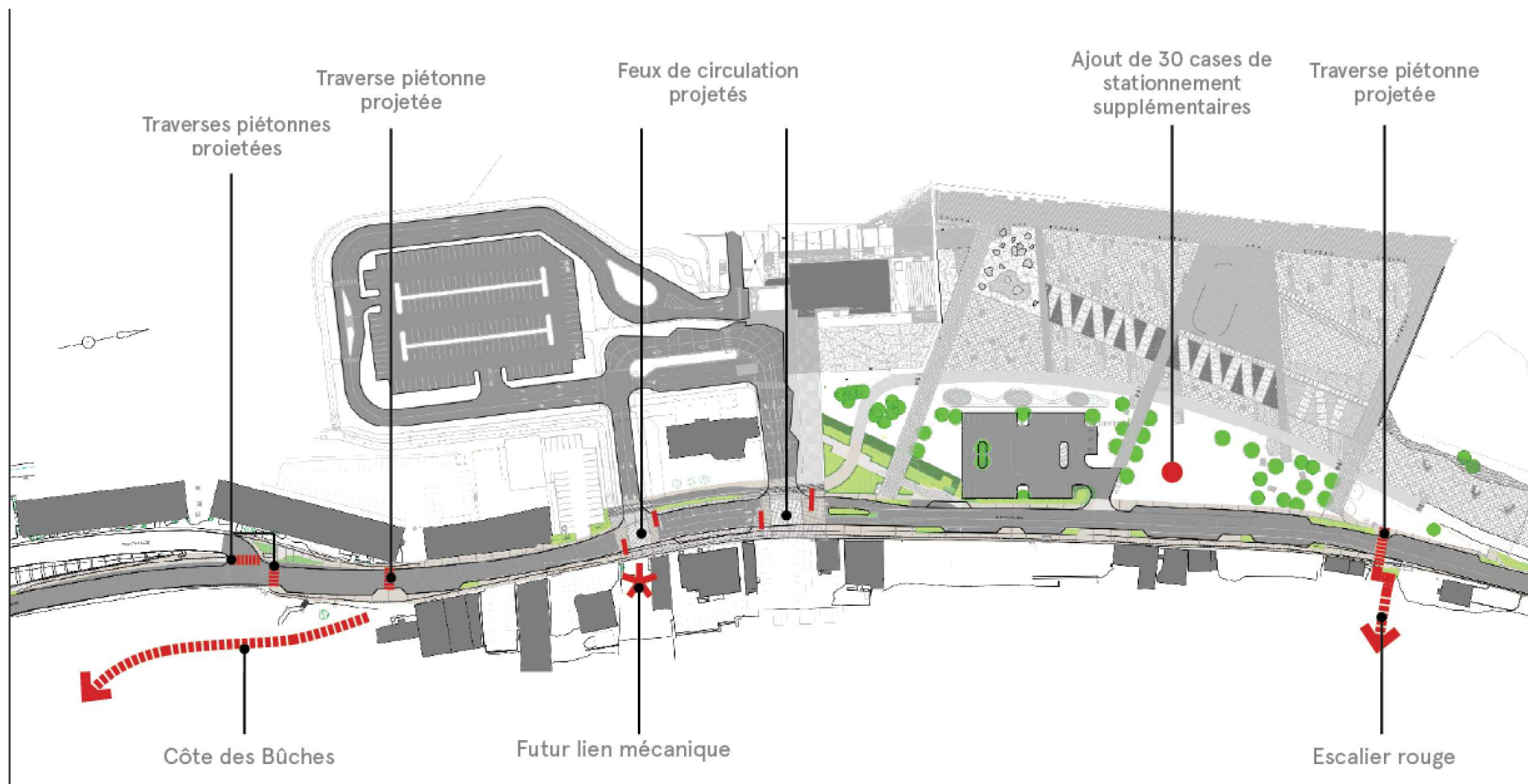
- Bonifier les infrastructures piétonnes afin de créer des parcours conviviaux et sécuritaires :
- • Prioriser le déneigement sécuritaire et adéquat des rues et trottoirs aux abords des établissements scolaires, sur le parcours des écoliers et sur les principaux axes de déplacements du Vieux-Lévis;
- Collaborer avec la Commission scolaire des Navigateurs pour sécuriser le débarcadère de l'école Notre-Dame situé sur la rue Saint-Thomas.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

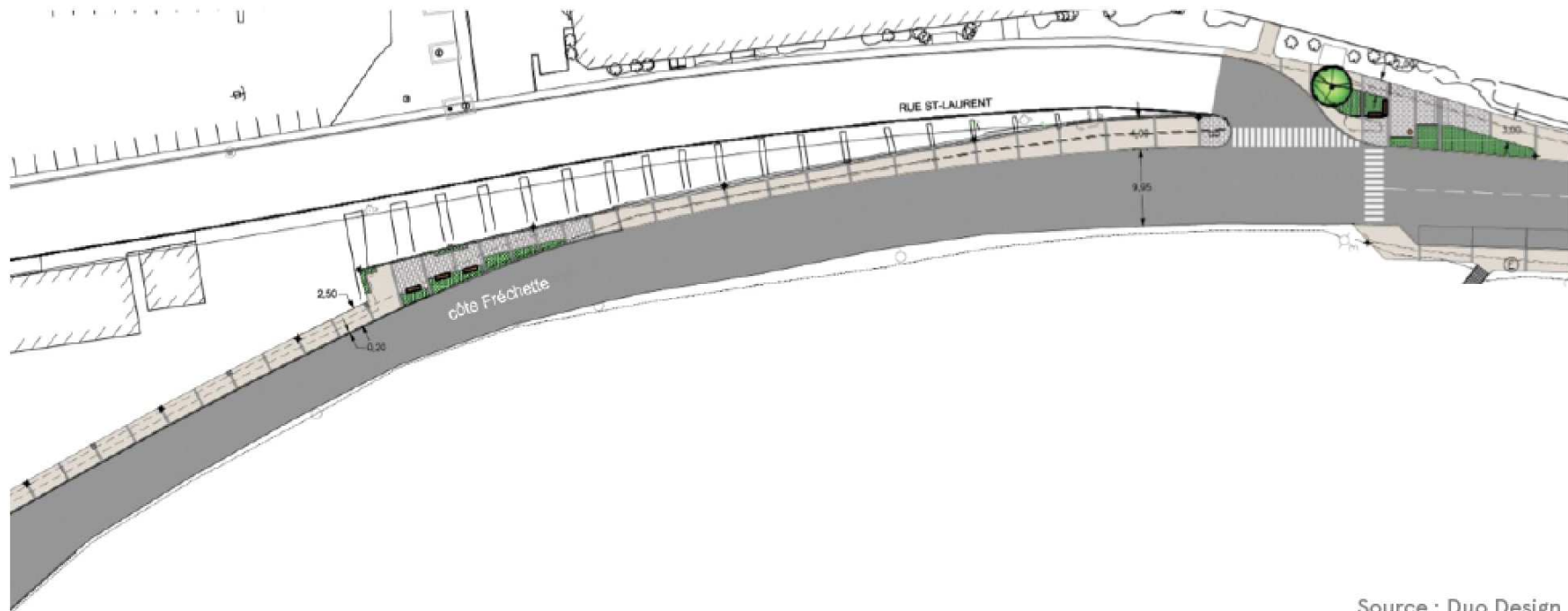
Résumé des actions (suite)

- ✓ • Améliorer la fluidité de la circulation sur la côte du Passage et sur la rue Saint-Laurent :
 - Sécuriser l'intersection de Wolfe/côte du Passage/Dorimène-Desjardins;
 - Aménager des traverses piétonnes sécurisées sur la rue Saint-Laurent afin de contrôler le flux de piétons qui convergent vers la gare fluviale;
 - Assurer la fluidité des automobilistes qui utilisent le traversier par l'implantation de feux de circulation;
 - Reconfigurer l'intersection de la rue Saint-Laurent et de la côte Louis-Fréchette.

Rue Saint-Laurent – Sécurisation des traverses piétonnes



Reconfiguration de l'intersection de la côte Louis-Fréchette et de la rue Saint-Laurent



Source : Duo Design

Résumé des actions (suite)

- • Prévoir, lors du réaménagement des espaces publics (parcs, places et rues) des critères d'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite :
 - Planifier des trottoirs d'au minimum 1,8 mètres, lorsque possible, afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite;
 - Prévoir des élargissements et des abaissements de trottoirs aux intersections;
 - Porter attention aux transitions entre les différents types de revêtements de sol afin de limiter les différences de niveaux;
 - Privilégier le design d'aménagements paysagers sobres et l'utilisation de pavés unis de façon à éviter les surcharges visuelles et favoriser la lecture de la signalisation.

PPU VIEUX-LÉVIS

Résumé des actions (suite)

- Consolider le réseau cyclable dans le Vieux-Lévis, en relation avec les quartiers adjacents, notamment avec le pôle Desjardins, le pôle du Vieux-Québec et le quartier Lauzon.

- Limite du PPU
- Rues
- ... Bandes cyclables bidirectionnelles en site propre (parcours existant)
- ↔ Lien Vieux-Québec – Pôle Desjardins (tracé exact à définir)
- ↔ Lien Vieux-Lauzon – Christ-Roi (tracé exact à définir)
- * Liens cyclistes reliant la Traverse et le Plateau
- |||| Rues partagées (projetées)

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

RÉSEAU CYCLABLE EXISTANT ET PROJETÉ



4.4 RETISSER LES LIENS, FACILITER L'ACCÈS ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

4.4.3 Accès au Vieux-Lévis

F Signaler les accès au Vieux-Lévis et les attraits du quartier ancien.



Résumé des actions

- ✓ • Élaborer un plan signalétique pour le Vieux-Lévis afin d'implanter des enseignes directionnelles de design distinctif pour indiquer l'emplacement des attraits du Vieux-Lévis;
- ✓ • Installer des panneaux de signalisation indiquant l'accès au quartier :
 - Par la rue Saint-Laurent;
 - Au coin des rues Saint-Omer et Mont-Marie;
 - Par le boulevard Alphonse-Desjardins/la côte du Passage;
 - Par la rue Saint-Louis;
 - Par la rue Saint-Georges
- ✓ • Consolider la trame urbaine au coin de la côte du Passage et de la rue Saint-Georges pour marquer l'entrée vers le Vieux-Lévis.

✓ = 0 à 5 ans ○ = En continu

4.4 RETISSER LES LIENS, FACILITER L'ACCÈS ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

4.4.4 Gestion du stationnement

- G** Améliorer l'offre et la gestion des cases de stationnement sur rue et hors rue dans le Vieux-Lévis;
- H** Éviter les débordements de stationnement sur le plateau du Vieux-Lévis;
- I** Accommoder les commerçants de la Traverse.

Résumé des actions

- ✓ • Promouvoir l'utilisation des modes de transports collectifs et actifs pour accéder au secteur de la Traverse;
- ✓ • Élaborer une politique de gestion des cases de stationnement sur rue et hors rue qui fera l'objet d'une consultation publique, comprenant entre autres les éléments suivants :

Résumé des actions (suite)

- ✓ • Stationnement sur rue – secteur du plateau
 - Établir un plan d'action et le présenter à la population;
 - Assurer une meilleure gestion et un meilleur partage du stationnement sur rue du secteur mixte du plateau afin de faciliter l'accès rapide aux commerces et prévenir la présence de « voitures-ventouses » ;
 - Interdire le stationnement de longue durée en semaine sur les rues résidentielles du plateau;
 - Étudier la possibilité d'implanter un système de vignettes pour les citoyens sur une portion des rues résidentielles du plateau.

Résumé des actions (suite)

- ✓ • Stationnement hors rue – secteur du plateau
 - Collaborer avec les acteurs privés concernés en vue d'aménager un stationnement étagé privé accessible au public entre la côte du Passage et la rue Dorimène-Desjardins, au bénéfice des commerçants environnants;
 - Collaborer avec Développement international Desjardins afin de parvenir à une entente quant à l'utilisation du stationnement du 59, avenue Bégin en dehors des heures de bureaux (soir et fins de semaine), notamment lors de la tenue d'événements dans le quartier;
 - Mettre de l'avant, avec la Corporation de développement du Vieux-Lévis, une stratégie permettant l'utilisation optimale et la gestion des 80 cases de stationnement de l'Espace Saint-Louis;
 - Améliorer la signalisation et l'identification des stationnements publics.

Résumé des actions (suite)

- ✓ • Secteur de la Traverse
 - Conserver un minimum de 350 cases de stationnement hors rue accessibles au public;
 - Instaurer un programme pour favoriser l'utilisation des cases de stationnement pour la clientèle des commerces du secteur de la Traverse;
 - Évaluer la possibilité de construire un stationnement sur l'ancien site des Industries Samson en procédant à l'acquisition du lot 2 433 277;
 - Favoriser la construction de cases supplémentaires de stationnement pour les employés et résidents du secteur par la construction de stationnements étagés privés sobres, localisés en arrière-lot;
 - Poursuivre l'analyse de l'offre et de la demande en stationnement dans le secteur de la Traverse.



MERCI!

